BUREAU INDÉPENDANT D'ÉVALUATION
DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Communiqué de presse de BIE n° 07/01
NE PAS DIFFUSER AVANT 20H 30 (H.A.E.), LE 12/03/07
Le 12 mars 2007

Bureau indépendant d'évaluation
du Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Bureau indépendant d'évaluation publie un rapport sur *le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne*

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du Fonds monétaire international (FMI) a publié aujourd'hui son rapport portant sur *le FMI et l'aide à l'Afrique subsaharienne.* Ce rapport couvre la période 1999-2005 qui s'est caractérisée par une amélioration des résultats d'un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne découlant, en partie, des conseils et des actions du FMI, y compris en matière d'allégement de la dette. Le rapport rend compte des résultats de 29 pays d'Afrique subsaharienne qui ont bénéficié de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Le rapport relève l'ambiguïté et la confusion qui entourent les politiques et les pratiques du FMI en matière d'aide et de réduction de la pauvreté. Ces problèmes concernent notamment le rôle du FMI dans la mobilisation de l'aide, l'analyse des divers scénarios d'aide, l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale (AIPS) des politiques macroéconomiques, et les cadres budgétaires favorables aux pauvres et à la croissance. Le rapport constate également qu'il existe un hiatus entre les communications externes du FMI sur l'aide et la réduction de la pauvreté et ce qu'il pratique effectivement au niveau des pays à faible revenu.

Plus fondamentalement, le rapport constate des divergences de points de vue entre les membres du Conseil d'administration concernant le rôle et les politiques du FMI dans les pays à faible revenu. La Direction — ainsi que le Conseil d'administration — auraient pu faire davantage pour résoudre ces divergences. À défaut d'orientations claires sur les mesures qu'ils auraient dû prendre en matière de mobilisation de l'aide, de scénarios alternatifs et d'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale, les services du FMI ont centré leur action sur la stabilité macroéconomique, conformément au mandat principal de l'institution et à leur culture professionnelle profondément enracinée.

La recherche des moyens de réduire ces divergences, en consacrant plus d'énergie au volet «mise en œuvre» ou en veillant, dans la formulation et la diffusion des engagements, à ne pas créer d'attentes démesurées, demeure un enjeu stratégique central pour le FMI. L'évaluation conclut avant tout à l'importance pour le FMI d'expliquer plus clairement et plus franchement les actions qu'il a décidé de prendre, et de poursuivre ces actions d'une manière plus conséquente, plus transparente et plus responsable.

Observations particulières :

Les programmes de la FRPC ont catalysé l'aide disponible — par le biais de leur évaluation macroéconomique et de leur appui aux efforts des pays pour améliorer leur gouvernance budgétaire. Cependant, les services du FMI ont peu fait pour mobiliser des ressources d'aide supplémentaires ou pour analyser des scénarios alternatifs de politique

économique et d'aide, et pour communiquer leurs constatations. Le Conseil d'administration du FMI demeure divisé sur ces questions, et la politique du FMI est confuse.

Les programmes FRPC ont fait une place à l'emploi d'aide additionnelle dans les pays jouissant d'une inflation faible et de réserves internationales adéquates. Dans les autres pays, ils ont d'ordinaire préconisé d'épargner au moins une partie du surcroît d'aide. Cette différence de traitement est conforme aux politiques du FMI concernant la gestion de l'aide, le ciblage de taux d'inflation inférieurs à 10 % et l'accumulation de réserves. Cependant, ni ces politiques ni leur raison d'être n'ont été communiquées efficacement aux pourvoyeurs d'aide, à la société civile et aux autres parties intéressées dans les pays particuliers visés.

Les dispositions des programmes FRPC ayant trait à la réduction de la pauvreté et à la croissance n'ont pas été appliquées avec la même rigueur que celles ayant trait à la gouvernance budgétaire. Le BIE attribue les résultats inférieurs des services du FMI dans ces domaines à un manque de cohérence des orientations fournies par le Conseil d'administration et la Direction du FMI, au fait que ces questions sont assez éloignées des principaux domaines de compétences macroéconomiques du FMI et à la moindre efficacité de la collaboration des services du FMI et de la Banque mondiale. Les programmes FRPC ont fait peu de cas des liens qui existent entre les dépenses d'infrastructure et les réactions de l'offre, malgré leurs effets sur l'évaluation macroéconomique, et n'ont fait qu'un usage limité de l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale, du fait en partie de l'insuffisante coordination avec la Banque mondiale. Le rapport fait toutefois état de l'appui des programmes FRPC aux dépenses publiques en santé et en éducation, notamment par la mobilisation des économies réalisées grâce à l'allégement de la dette.

Les prises de position et déclarations publiques du FMI sur l'aide et la réduction de la pauvreté se sont écartées de ses politiques et pratiques institutionnelles. Dans ses communications, le FMI a donné l'impression qu'il avait fait plus que ce qu'il s'était engagé à faire en matière d'aide et de réduction de la pauvreté. Par contre, il n'a pas suffisamment insisté sur les retombées des efforts consentis au titre du renforcement de la stabilité macroéconomique, de la gouvernance budgétaire et de l'allégement de la dette.

Les services du FMI ont manqué des occasions de communiquer avec les groupes de donateurs et la société civile sur le terrain, ce qui a notamment eu pour effet d'empêcher le FMI de reconnaître assez rapidement les effets sur son travail de l'évolution actuelle de l'environnement de l'aide — par exemple, le passage des bailleurs bilatéraux aux instruments d'appui budgétaire. De plus, l'attention considérable portée par les programmes FRPC à la gouvernance budgétaire a été très peu remarquée par les organisations locales de la société civile qui se préoccupent de l'obligation de rendre compte de la gestion des finances publiques.

Recommandations :

Le rapport du BIE recommande au FMI de mieux expliquer ses projets, et de faire preuve de plus de cohérence dans leur mise en œuvre, leur contrôle et la communication de leurs résultats. En particulier :

- Le Conseil d'administration devrait clarifier les politiques du FMI relatives aux seuils de résultats macroéconomiques déterminant l'assimilation de l'aide supplémentaire, à la

mobilisation de l'aide, aux scénarios de rechange, à l'analyse d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et aux cadres budgétaires favorables aux pauvres et à la croissance.

- La direction du FMI devrait mettre en place des mécanismes transparents de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ces orientations de politique clarifiées — notamment celles ayant trait à la nécessaire collaboration avec les services de la Banque mondiale — et assurer la cohérence de la communication institutionnelle avec les politiques et les opérations du FMI.
- La direction devrait clarifier ce qui est attendu — et les disponibilités en ressources — des interactions des représentants résidents et des chefs de mission avec les groupes de donateurs et la société civile sur le terrain.

Le rapport, ainsi que les réactions de la direction et des services du FMI et les commentaires du BIE ont été examinés par le Conseil d'administration du FMI le 5 mars 2007. Il peut être consulté sur le site du BEI à l'adresse http://www.imf.org/ieo avec l'ensemble des documents connexes, y compris le résumé des entretiens du Conseil d'administration.

Contactez BIE à :
Téléphone +1 202 623 7312
Email. info@ieo-imf.org
Télécopie +1 202 623 9990